



UFMICT



Communiqué de presse

035/2024

Montreuil, le 6 mai 2024.

Praticiens à Diplôme Hors Union Européenne (PADHUE) :

La précarité à outrance doit cesser !

Le ministère présente ses contrats « PACT »... et durcit leurs conditions !

CGT, SNMH-FO, AMUF et inter-collectifs PADHUE appellent à manifester devant le ministère de la Santé le mardi 14 mai 2024.

Le 16 janvier dernier, à la suite de manifestations de PADHUE, le Chef de l'État s'est engagé à « régulariser » les « nombreux PADHUE » non admis au concours de l'Epreuve de Vérification des Connaissances 2023 (EVC).

Le propos a suscité bien des attentes... C'est un durcissement qui est advenu !

Depuis, les résultats de l'EVC 2023, **2 650 PADHUE (66% des candidats) en activité depuis des années dans nos hôpitaux connaissent une situation de fin de contrats** et la pire des précarités.

La loi dite « Valletoux » ne donne accès au « plein exercice » de l'Ordre que par ce concours à *numerus clausus*, (2 700 en 2023, depuis le monde entier) **qui ignore les besoins des hôpitaux** (15 000 postes inoccupés) !

Les PADHUE non inclus attendent un prochain concours (2 tentatives possibles depuis le territoire). **En pratique, ils perdent leur contrat du fait de la durée légale maximum de 24 mois de ces contrats étudiants à 1 500 € mensuels !**

Après quoi c'est l'interdiction de travail, de séjour, la conversion professionnelle ou l'éloignement !

Les chefs de service avaient prévu dès fin 2022.

Dès 2022, les Présidents de CME d'Ile de France avaient dénoncé par lettre ouverte cette « dépopulation » hospitalière des PADHUE par l'EVC et les mesures ministérielles !

Fin 2023, **les PADHUE Praticiens Attachés Associés sont mis au chômage** ou transférés sur contrats étudiants extra légaux avec forte réduction salariale (- 43 %) par extinction de leur statut !

Le 17 janvier 2024 dans « Le Point », Hocine Saal et Mathias Wargon, urgentistes du 93, lancent avec 220 médecins un appel : « *Sans les médecins étrangers, le système de santé s'effondre* ».

Promesses et solution ministérielle : l'autorisation d'exercice qui ne donne droit à aucun contrat !

Face à ce débauchage massif, les ARS délivrent par instruction DGOS aux PADHUE non lauréats **une autorisation temporaire d'exercice (ATE), d'un an... mais... sous conditions et sans contrat !**

- S'être présenté à l'EVC20239 (aucune exception)

- Bénéficier **d'encadrement par leur Chef de Service** (délicat quand on est éloigné de l'emploi)

Résultat : Une fois leur ATE obtenue, les PADHUE non inclus restent le plus souvent... sans emploi, ou s'inclinent devant un contrat « étudiant » extra légal. Ils n'ont alors plus de convention légale ni de titre de séjour et toujours pas de cotisation retraite. Et s'ils sont de nationalité française ou résidents, ils ne peuvent même pas postuler !

Ensemble nous disons : Cette politique de PADHUE jetables et de contrats extralégaux à grande échelle de la part de l'Etat doit cesser !



Face à cette « faillite organisée », certaines directions d'hôpitaux avaient pris dans au moins six grandes villes relevant de cinq ARS, l'initiative de contrats dignes, à la mesure des besoins, calqués sur le statut de PA : d'une durée d'un an ou plus permettant un salaire digne... source de droit au séjour et de droit au travail ! C'est donc possible !

Après 4 mois d'inaction, le ministère propose ce lundi 13 mai aux syndicats de médecins son « Contrat de Praticien Associé à Caractère Temporaire.

« PACT » calqué sur le statut de « Praticien Associé », MAIS :

- ▶ Avec **une paie située 20% au-dessus des FFI**, motivation : « en attendant leur succès au concours »
- ▶ Limité à la succession de deux contrats de 13 mois ▶ Tous les PADHUE ne peuvent en profiter : **il faut avoir présenté l'EVC 2023** (sans exception).

ET APRES 26 mois en cas d'échec à l'EVC ?

Aucune autre perspective que « la valise » ou la «conversion » en paramédicaux de ces médecins !

Non conviés à la présentation de ce « nouveau contrat », nous demandons l'ouverture des négociations. Nous voulons la réintégration de tous les PADHUE et leur régularisation sur des contrats pérennes. Nous voulons des négociations sur l'intégration des formations initiales sur le modèle de l'UE, avec prise en compte du dossier incluant les formations initiales et les services rendus.

Ainsi, nos Organisations entendent donner une vraie réponse à la promesse présidentielle, de « régularisation » des PADHUE et revendiquent une audience au ministère le mardi 14 mai 2024.

Reçus sur liste d'aptitude après recensement des postes, LES PADHUE D'ANTILLES-GUYANE connaissent DEPUIS 2020 des contrats de Praticiens Contractuels avec le plein exercice pour la Région étendue à Mayotte et pour 10 ans ! Un tel dispositif sans EVC est donc possible partout !

Les organisations syndicales UFMICT-CGT, SNMH-FO et AMUF soutiennent depuis le début la lutte des PADHUE et de leur Organisation Inter-Collectifs PADHUE pour conserver leur poste dans le système de santé français, qu'ils ont largement contribué à faire vivre. Elles appellent à une manifestation avec grève le 14 mai sur la base des revendications suivantes :

- ▶ Réintégration et la régularisation des PADHUE dès 2024 sur des contrats de travail pas inférieurs à Praticien Associé, incluant les non renouvelés pour motifs administratifs.
- ▶ Fin de la précarité administrative pour les PADHUE avant l'EVC ou équivalent.
- ▶ Ouverture de négociations pour l'évolution des EVC :
 - ▶ Prise en compte des services rendus, reconnaissance des diplomations initiales,
 - ▶ EVC sur la base du recensement des postes vacants par les Chefs de Service,
 - ▶ Suppression des EVC des PADHUE engagés en Antilles-Guyane Mayotte.

***Un rassemblement est prévu le mardi 14 mai à partir de 14h00
devant le ministère de la Santé,***

Place Laroque et Avenue Duquesne (Métro Ecole Militaire).

Les journalistes seront reçus à partir de 13h30.

Un préavis de grève a été déposé.